

Amendement 3**Igor Šoltes**

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution**Cristian Dan Preda**au nom de la commission des affaires étrangères
Rapport sur la Bosnie-Herzégovine 2015**B8-0441/2016****Proposition de résolution****Paragraphe 3***Proposition de résolution*

3. se félicite de l'adoption par le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, le 26 janvier 2016, d'une décision établissant un mécanisme de coordination sur les questions relatives à l'Union et, le 9 février 2016, de la position de négociation sur l'adaptation de l'ASA à la suite de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne; rappelle que, parallèlement à des progrès significatifs dans la mise en œuvre du programme de réformes, ces éléments sont nécessaires pour que l'Union européenne juge la demande d'adhésion crédible; demande une harmonisation immédiate de la position des entités sur le mécanisme de coordination adopté et encourage toutes les parties prenantes à coopérer afin de continuer à améliorer ce mécanisme; appelle à sa mise en œuvre rapide et invite à une coopération constructive concernant les affaires européennes; souligne que ce mécanisme est indispensable pour une prise de décision efficace dans le processus d'adhésion à l'Union; se félicite des premières consultations concrètes qui ont eu lieu – à un niveau parlementaire – en vue de la mise en œuvre pleine et entière du mécanisme de coordination et encourage vivement une nouvelle intensification de ces réunions entre acteurs institutionnels; *insiste une fois encore sur*

Amendement

3. se félicite de l'adoption par le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, le 26 janvier 2016, d'une décision établissant un mécanisme de coordination sur les questions relatives à l'Union et, le 9 février 2016, de la position de négociation sur l'adaptation de l'ASA à la suite de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne; rappelle que, parallèlement à des progrès significatifs dans la mise en œuvre du programme de réformes, ces éléments sont nécessaires pour que l'Union européenne juge la demande d'adhésion crédible; demande une harmonisation immédiate de la position des entités sur le mécanisme de coordination adopté et encourage toutes les parties prenantes à coopérer afin de continuer à améliorer ce mécanisme; appelle à sa mise en œuvre rapide et invite à une coopération constructive concernant les affaires européennes; souligne que ce mécanisme est indispensable pour une prise de décision efficace dans le processus d'adhésion à l'Union; se félicite des premières consultations concrètes qui ont eu lieu – à un niveau parlementaire – en vue de la mise en œuvre pleine et entière du mécanisme de coordination et encourage vivement une nouvelle intensification de ces réunions entre acteurs institutionnels; recommande que la Bosnie-

l'adaptation des concessions commerciales accordées en vertu de l'ASA; estime que la mise en œuvre intégrale de l'ASA, y compris son adaptation, constitue un élément important de l'engagement pris par la Bosnie-Herzégovine à l'égard de l'Union et l'une des conditions préalables à l'approbation de sa candidature à l'adhésion; recommande que la Bosnie-Herzégovine coopère également avec les États membres en ce qui concerne son rapprochement avec l'Union européenne;

Herzégovine coopère également avec les États membres en ce qui concerne son rapprochement avec l'Union européenne;

Or. en

11.4.2016

B8-0441/4

Amendement 4

Igor Šoltes

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Cristian Dan Preda

au nom de la commission des affaires étrangères

Rapport sur la Bosnie-Herzégovine 2015

B8-0441/2016

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. réaffirme la nécessité de poursuivre également les réformes constitutionnelles, juridiques et politiques susceptibles de transformer la Bosnie-Herzégovine en un État pleinement efficace, ouvert et opérationnel, garantissant l'égalité et la représentation démocratique de tous ses **peuples constituants et de tous les** citoyens, quelle que soit leur origine ethnique ou religieuse, conformément aux principes énoncés dans sa résolution précédente, et notamment les critères de Copenhague, l'acquis de l'Union, les recommandations de la Commission de Venise et la convention européenne des droits de l'homme, ainsi que les décisions pertinentes de la Cour européenne des droits de l'homme; demande aux autorités de promouvoir activement les principes de représentation légitime, **de fédéralisme**, de décentralisation et de subsidiarité, ainsi que les valeurs européennes et l'importance de la perspective européenne; demande aux institutions de l'Union de s'impliquer activement dans les efforts déployés pour trouver une solution durable aux arrangements constitutionnels de la Bosnie-Herzégovine;

Amendement

4. réaffirme la nécessité de poursuivre également les réformes constitutionnelles, juridiques et politiques susceptibles de transformer la Bosnie-Herzégovine en un État pleinement efficace, ouvert et opérationnel, garantissant l'égalité et la représentation démocratique de tous ses citoyens, quelle que soit leur origine ethnique ou religieuse, conformément aux principes énoncés dans sa résolution précédente, et notamment les critères de Copenhague, l'acquis de l'Union, les recommandations de la Commission de Venise et la convention européenne des droits de l'homme, ainsi que les décisions pertinentes de la Cour européenne des droits de l'homme; demande aux autorités de promouvoir activement les principes de représentation légitime, de décentralisation et de subsidiarité, ainsi que les valeurs européennes et l'importance de la perspective européenne; demande aux institutions de l'Union de s'impliquer activement dans les efforts déployés pour trouver une solution durable aux arrangements constitutionnels de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

AM\1091893FR.doc

PE579.858v01-00

Amendement 5**Igor Šoltes**

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution**Cristian Dan Preda**

au nom de la commission des affaires étrangères

Rapport sur la Bosnie-Herzégovine 2015

B8-0441/2016**Proposition de résolution****Paragraphe 31***Proposition de résolution*

31. souligne que les institutions de médias indépendantes et professionnelles sont l'un des aspects essentiels d'une société démocratique prospère; se dit dès lors inquiet en ce qui concerne le recul dans le domaine de la liberté d'expression, le fait que des journalistes fassent l'objet de pressions politiques et d'intimidations, y compris l'assujettissement de certains médias à de fausses inspections financières et à d'autres inspections par les autorités locales et nationales, et le clivage médiatique qui se creuse en fonction de divisions politiques et ethniques; invite les autorités compétentes à mener une enquête approfondie sur les attaques contre des journalistes et à créer un cadre juridique pour la protection des journalistes; demande, en outre, que des mesures soient prises de toute urgence afin de garantir l'indépendance politique, institutionnelle et financière de l'autorité de régulation des communications ainsi que la transparence quant à la propriété des médias, en éliminant toutes les lacunes législatives qui entravent systématiquement une complète transparence; note que la mise en œuvre de ces mesures est essentielle pour garantir l'absence de toute influence politique indue; souhaite l'adoption de mesures propres à garantir le pluralisme des médias

Amendement

31. souligne que les institutions de médias indépendantes et professionnelles sont l'un des aspects essentiels d'une société démocratique prospère; se dit dès lors inquiet en ce qui concerne le recul dans le domaine de la liberté d'expression, le fait que des journalistes fassent l'objet de pressions politiques et d'intimidations, y compris l'assujettissement de certains médias à de fausses inspections financières et à d'autres inspections par les autorités locales et nationales, et le clivage médiatique qui se creuse en fonction de divisions politiques et ethniques; invite les autorités compétentes à mener une enquête approfondie sur les attaques contre des journalistes et à créer un cadre juridique pour la protection des journalistes; demande, en outre, que des mesures soient prises de toute urgence afin de garantir l'indépendance politique, institutionnelle et financière de l'autorité de régulation des communications ainsi que la transparence quant à la propriété des médias, en éliminant toutes les lacunes législatives qui entravent systématiquement une complète transparence; note que la mise en œuvre de ces mesures est essentielle pour garantir l'absence de toute influence politique indue; souhaite l'adoption de mesures propres à garantir le pluralisme des médias;

et la diffusion dans toutes les langues officielles; demande également le renforcement de l'indépendance éditoriale et de la stabilité financière des services publics de radiodiffusion compte tenu de l'importance que revêt l'existence d'un service public de radiodiffusion pour l'unité de la Bosnie-Herzégovine; s'inquiète du fait que les attaques électroniques ciblées contre les sites d'information ne sont pas poursuivies;

demande également le renforcement de l'indépendance éditoriale et de la stabilité financière des services publics de radiodiffusion compte tenu de l'importance que revêt l'existence d'un service public de radiodiffusion pour l'unité de la Bosnie-Herzégovine; s'inquiète du fait que les attaques électroniques ciblées contre les sites d'information ne sont pas poursuivies;

Or. en

11.4.2016

B8-0441/6

Amendement 6

Igor Šoltes

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Cristian Dan Preda

au nom de la commission des affaires étrangères

Rapport sur la Bosnie-Herzégovine 2015

B8-0441/2016

Proposition de résolution

Paragraphe 42

Proposition de résolution

42. note les mesures et les actions limitées qui ont été mises en œuvre concernant l'adaptation au changement climatique et les premières initiatives prises pour développer le réseau Natura 2000 sur la protection de la nature; invite les autorités compétentes à établir un cadre juridique harmonisé pour la protection de l'environnement et l'action climatique et à renforcer la planification stratégique et l'alignement avec l'acquis dans ces domaines; invite les autorités compétentes à prévenir la pollution atmosphérique excessive conformément aux normes environnementales de l'Union, ***y compris la pollution causée par la raffinerie de pétrole de Bosanski Brod***; insiste sur la nécessité pour la Bosnie-Herzégovine de mettre pleinement en œuvre ses obligations au titre de la convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Espoo, 1991) et de son protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (Kiev, 2003);

Amendement

42. note les mesures et les actions limitées qui ont été mises en œuvre concernant l'adaptation au changement climatique et les premières initiatives prises pour développer le réseau Natura 2000 sur la protection de la nature; invite les autorités compétentes à établir un cadre juridique harmonisé pour la protection de l'environnement et l'action climatique et à renforcer la planification stratégique et l'alignement avec l'acquis dans ces domaines; invite les autorités compétentes à prévenir la pollution atmosphérique excessive conformément aux normes environnementales de l'Union; insiste sur la nécessité pour la Bosnie-Herzégovine de mettre pleinement en œuvre ses obligations au titre de la convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Espoo, 1991) et de son protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (Kiev, 2003);

Or. en

11.4.2016

B8-0441/7

Amendement 7

Igor Šoltes

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Cristian Dan Preda

au nom de la commission des affaires étrangères

Rapport sur la Bosnie-Herzégovine 2015

B8-0441/2016

Proposition de résolution

Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

42 bis. demande au gouvernement de la Bosnie-Herzégovine de réglementer et de contrôler le développement de centrales hydroélectriques dans des régions sensibles du point de vue environnemental, ainsi que dans des zones protégées et potentiellement protégées, et de préserver l'intégrité des parcs nationaux existants, comme ceux de Sutjeska et de l'Una; recommande d'améliorer la qualité des études d'impact environnementales de façon à prendre en compte les normes de l'Union telles qu'établies par les directives Oiseaux et Habitats et la directive-cadre sur l'eau; encourage le gouvernement de Bosnie-Herzégovine à accroître la transparence par une participation et une consultation du public sur des projets prévus avec les communautés locales, des experts scientifiques et le secteur civil;

Or. en

11.4.2016

B8-0441/8

Amendement 8

Igor Šoltes

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Cristian Dan Preda

au nom de la commission des affaires étrangères

Rapport sur la Bosnie-Herzégovine 2015

B8-0441/2016

Proposition de résolution

Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

45 bis. appuie la création, dans le contexte du processus de Berlin, du Forum de la société civile des Balkans occidentaux, qui permet à des représentants de la société civile locale d'échanger des idées, d'exprimer des préoccupations et de formuler des recommandations concrètes à l'intention des décideurs; demande que ce processus se poursuive lors du prochain sommet qui doit se tenir à Paris en 2016, et réclame l'organisation d'ateliers préparatoires destinés aux organisations de la société civile locales;

Or. en